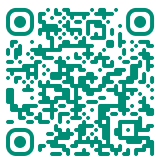
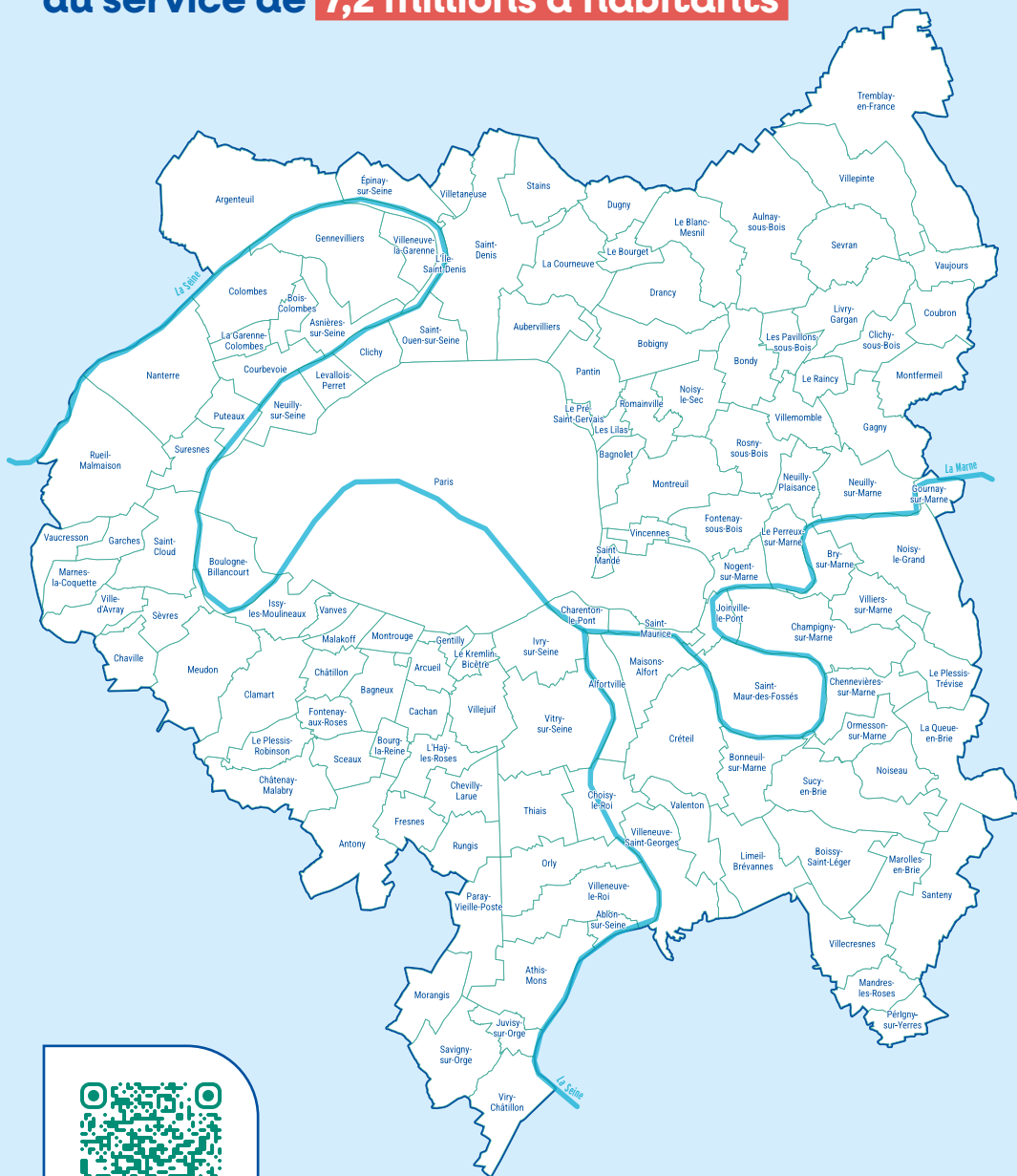


UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET ÉQUILBRÉE

au service de ses 130 communes

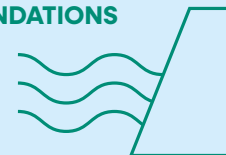
Nous agissons au quotidien **avec les 130 Maires**
 au service de **7,2 millions d'habitants**



SCANNEZ CE QR CODE POUR DÉCOUVRIR LA CARTE
 INTERACTIVE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

LES 5 COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Gestion des milieux
AQUATIQUES et prévention
 des **INONDATIONS**



Protection et
 mise en valeur
 de **L'ENVIRONNEMENT** et
 politique du **CADRE DE VIE**



AMÉNAGEMENT
 de l'espace métropolitain



Politique locale
 de **L'HABITAT**



Développement
 et aménagement
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET CULTUREL

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi Maptam), et complétée par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).

UNE MÉTROPOLE-MONDE PLUS ATTRACTIVE ET RAYONNANTE

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action et ses coopérations stratégiques, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 130 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture ou encore l'architecture.

« Inventons la Métropole du Grand Paris »

Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP) est un concours d'architecture et d'aménagement créé par la Métropole. Depuis 2016, l'appel à projets s'est affirmé comme un levier stratégique au service du développement de projets innovants, ambitieux et durables. Il incarne une volonté forte : repenser la ville de demain dans ses dimensions environnementales, sociales et économiques, en s'appuyant sur une créativité forte dans la conception, les usages et les méthodes.



Site IMGP 1 - Terrains Bizet à Villejuif

L'innovation métropolitaine

La Métropole du Grand Paris se positionne comme un catalyseur qui capte les transformations liées au numérique, aux innovations technologiques et aux nouveaux usages, afin d'assurer leur adoption par les communes pour optimiser les services rendus aux citoyens.

Elle détecte les besoins, les opportunités et les tendances en accompagnant les communes avec des moyens financiers comme humains et en construisant des programmes et projets concrets tel qu'*Innovation dans la ville*, *Quartiers Métropolitains d'Innovation* ou *Appropriation Métropolitaine*.

Chiffres clés

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 25% du PIB national
- 1^{er} parc de bureaux d'affaires d'Europe
- 1^{er} destination touristique mondiale
- 1^{er} pôle d'emploi d'Europe
- 1^{er} pôle R&D en Europe

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- 91 projets lauréats
- 73% des projets en cours
- 15 projets déjà livrés

CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE MÉTROPOLITAINE DU GRAND PARIS

- 4 bassins dont un bassin aqualudique, 9 terrains de padel, 1 salle d'escalade et 1 salle de fitness

Projet Olympique

La Métropole du Grand Paris a construit un des seuls équipements pérennes pour les Jeux de Paris 2024 : le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris. Ouvert au grand public le 2 juin 2025, il représente un héritage fort au service des populations métropolitaines et du sport de haut niveau. Il accueillera les Championnats d'Europe de Natation à l'été 2026.



Parvis du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris

Culture

La Métropole favorise l'accès à la culture par la création ou le renforcement de l'offre culturelle de proximité. Cette ambition prend la forme d'un soutien technique et financier à des lieux culturels (Tiers-Lieux, Micro-Folies, les Ateliers Médicis), à des projets artistiques locaux dans le cadre de manifestations d'envergure métropolitaine (Nuit Blanche, Festival Close up) et des partenariats institutionnels comme avec le Musée d'Orsay.



Nuit Blanche (©Alexis Komenda)

ENTENTE AXE SEINE

- 16 EPCI, 665 communes, 9,6 millions d'habitants le long de l'Axe Seine
- 1 convention de partenariat signée entre l'Entente Axe Seine, VNF et HAROPA PORT
- 5 groupes de travail : 1. la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) / 2. l'énergie / 3. la logistique, le développement économique et les questions foncières / 4. la culture et le tourisme - déployer la stratégie touristique *Destination Seine* / 5. l'agriculture et l'alimentation

CULTURE

- 51 micro-folies financées depuis 2019
- 31 communes participantes à la Nuit Blanche 2026
- 31 projets de Tiers-Lieux accompagnés dans 28 communes représentant un soutien de plus de 3 M€
- Participation à la Biennale d'Architecture et de Paysage d'Île-de-France

UNE MÉTROPOLE PLUS AGRÉABLE À VIVRE

L'amélioration de la qualité de vie est au cœur de toutes les actions de la Métropole du Grand Paris. Qu'elle œuvre à relancer l'économie locale, à améliorer la qualité de l'air, à faciliter le recours aux mobilités douces, à favoriser le retour de la nature en ville, préserver l'agriculture et développer les circuits courts, à impulser la transition énergétique et numérique, à préserver la biodiversité, à décarboner ses activités, à lutter contre le risque inondation, ou encore à réduire les nuisances sonores, ses actions s'inscrivent toujours dans la volonté de favoriser le bien-être de ses 7,2 millions d'habitants.

Mobilités durables

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces en proposant aux métropolitains un solide réseau de recharge pour véhicules électriques « Métropolis », de nouvelles stations Vélib' ou encore la réalisation d'un Plan Vélo Métropolitain.



Bornes de recharge pour véhicule électrique du réseau Métropolis

Logistique métropolitaine

La transition vers des livraisons urbaines durables constitue un axe majeur de l'action métropolitaine avec comme objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants en termes de réduction des nuisances sonores, de diminution de la congestion, d'apaisement de l'espace public et d'amélioration de la qualité de l'air.



Logistique fluviale métropolitaine

Économie circulaire

La Métropole du Grand Paris s'est dotée d'une stratégie et d'un programme pour accompagner le déploiement de l'économie circulaire et solidaire des communes métropolitaines. Un soutien en ingénierie technique et financière est proposé autour de 3 filières prioritaires : aménagement et construction circulaire, alimentation et biodéchets, deuxième vie des objets.

Transition énergétique

À travers le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) et le Plan Climat Air Énergie Métropolitain, la Métropole établit la feuille de route de la transition énergétique du périmètre métropolitain : une transition déjà engagée par de multiples actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ainsi que par le soutien au développement des énergies renouvelables.

Chiffres clés

MOBILITÉS DURABLES

- Une aide allant jusqu'à 6 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion électrique, hydrogène, hybride ou GNV
- 260 km d'itinéraires cyclables traversant 86 communes dans le cadre du Plan Vélo Métropolitain. Une enveloppe de 108 M€ dédiée à sa réalisation
- Objectif 5000 bornes de recharge pour véhicule électrique

NUISANCES SONORES

- 40 actions portées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2025-2029)

LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

- 5 axes de travail mis en œuvre dans le Pacte pour une logistique métropolitaine : la transition énergétique des véhicules professionnels, le foncier logistique, l'expérimentation de modèles innovants, le développement du fluvial et la data
- 1 Programme *Logistique Urbaine Durable* (LUD) à destination des communes métropolitaines, pour accompagner en ingénierie et en financement leurs projets en lien avec les Axes du Pacte

Transition écologique

La Métropole du Grand Paris a adopté un Plan Biodiversité Métropolitain qui vise à préserver la biodiversité et favoriser le retour de la nature en ville, permettant notamment d'atténuer les effets du changement climatique. Pour soutenir les projets, elle a créé un Fonds Nature de 80 millions d'euros d'ici 2030, et déploie des programmes d'accompagnement tels que *Nature 2050* aux côtés de la CDC Biodiversité.

Dans le cadre de son Plan Alimentaire Métropolitain, elle s'engage pour l'agriculture urbaine et de proximité, les circuits courts et une restauration collective plus durable.

Conformément à la loi Climat et Résilience de 2019, la Métropole met en place une zone à faibles émissions (ZFE) qui concerne 76 communes.

La Métropole restaure et ré-ouvre les rivières : 256 km expertisés, 15 km à l'étude, 1,3 km en travaux.



Réouverture de la Bièvre à Arcueil-Gentilly

Lutte contre les inondations

La Métropole gère 100 km de digues et 600 batardeaux. Elle agit également à l'amont du bassin en accompagnant les agriculteurs pour créer des Zones d'Expansion des Crues (ZEC), et en cofinçant des grands ouvrages protecteurs tel que le Casier Pilote Seine Bassée qui peut stocker 10 millions de m³.



Exercice de pose de batardeaux

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 37 projets portés par les communes ont été financés pour un total de 6 426 860 €

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 9,26 millions d'euros pour les 3 éditions du programme *Nature 2050*
- 80 millions d'euros pour les actions du Plan Biodiversité métropolitain
- 42 actions portées par le Plan Climat Air Énergie Métropolitain révisé (PCAEM 2026-2032)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 100 millions d'euros de dotation pour le Fonds Énergies pour soutenir des projets impactants
- Baisse de 55% de consommations d'énergie à l'horizon 2050 : objectif du PCAEM révisé

GEMAPI

- 40 millions d'euros d'actions de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations en 2025

INNOVATION

- 7,7 millions d'euros pour le programme *Innovation dans la ville*

UNE MÉTROPOLE PLUS ÉQUILBRÉE

Le rééquilibrage territorial est une des politiques majeures de la Métropole du Grand Paris. L'objectif poursuivi est d'assurer un développement cohérent des communes et une réduction des inégalités sur l'ensemble du périmètre métropolitain. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain constitue, à ce titre, la colonne vertébrale de la Métropole en définissant les grandes orientations d'aménagement sur les 15 à 20 prochaines années.

Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Depuis 2016, 1 708 projets dans 130 communes et 11 établissements publics territoriaux pour un montant de 360 millions d'euros dans le cadre du FIM.

Revitalisation des centres-villes

Le programme *Centres-Villes Vivants* permet d'accompagner les communes métropolitaines volontaires dans leurs projets de revitalisation des centres-villes, dans une perspective de développement équilibré.



Centre-ville de Rueil-Malmaison



ZAC des Docks à Saint-Ouen

Aménagement de l'espace métropolitain

La Métropole du Grand Paris prend en charge des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) : la Zac des Docks à Saint-Ouen, la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis, la ZAC Noisy-Pôle-Gare à Noisy-le-Grand et la ZAC de la Molette au Blanc-Mesnil. Elle est également compétente pour mener des Opérations d'Intérêts Métropolitain (OIM) situées notamment à Villeneuve-la Garenne, Livry-Gargan, Noisy-le-Grand, Villeneuve-le-Roi, La Garenne-Colombes et Argenteuil. La Métropole apporte également son soutien financier à des projets d'équipements structurants.

Chiffres clés

SCoT

- 12 orientations stratégiques dans le cadre du SCoT

AMÉNAGEMENT

- 4 Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- 6 Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM)
- 41 projets structurants financés à hauteur de 209 M€ dont : 27 équipements (infrastructures et superstructures), 7 piscines (dont 5 soldées), 3 pôles de gare, 6 équipements soldés

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

- 91 communes accompagnées
- 43 millions d'euros de subventions

FONCIÈRE CENTRES-VILLES VIVANTS

- 140 millions d'euros d'objectif d'investissement
- 75 communes ayant sollicité la Foncière depuis sa création pour le rachat et la transformation de cellules commerciales